

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE de BEZIERS

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2016

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le vingt décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert . MENARD , Maire .

Présents : M. MENARD, Maire. Melle SCHMITT, M. D'ABBADIE, Mme PISSARRO, M. BRESSON, Mme FREY, M. HERAIL, M. ANGELI, M. ZENON, M. GARCIA, Adjoint(s). Madame BRUN, Mme BOYER, M. ARDA, M. FABRE-LUCE, M. POLATO, M. BELLINI, M. MARTINEZ, M. FOURNIER, Madame ANDRIEU, M. ABID, Mme CHABBERT, Mme DARTIGUELONGUE, Mme PELAEZ, Mme RUL, Mme FUCHS, Mme VALAIZE, Mme VANDROY, M. PAREDES, Madame RAYSSEGUIE, M. RESPLANDY, M. COUQUET, M. DU PLAA, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : M. MOULIN, Mme DESCHAMPS, Mme DORIER, Mme FIRMIN, Mme LAUGE, Adjoint(s). Mme DE SAINT PIERRE, M. PHAM, Mme OUMALEK, M. BOZKURT, M. CHOUKRI-TOURI, Mme DELBAERE, M. ABOUD, Mme BOISJOT, Mme JULLIAN, Mme ARNAUD-ROSSIGNOL, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Mme DAUGAS, Mme ROQUE, Conseillères Municipales.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Alexandra FUCHS

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION BUDGETAIRE

- 1 - Exercice 2017 - Adoption du budget primitif : Budget principal
- 2 - Exercice 2017 - Adoption du budget primitif : Budget annexe Locations commerciales
- 3 - Exercice 2017 - Adoption du budget primitif : Budget annexe Béziers Evènements
- 4 - Exercice 2017 - Adoption du budget primitif : Budget annexe Parkings
- 5 - Exercice 2017 - Adoption du budget primitif : Budget annexe Journal de Béziers
- 6 - Budget Primitif 2017 : Travaux en régie du Budget Principal et Budget annexe Béziers Evénements
- 7 - Exercice 2017 - Constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courant - Litiges et contentieux
- 8 - ZAC DE L'HOURES - Portage financier des bureaux - Garantie d'emprunt.
- 9 - ZAC de l'Hours - Adoption du Bilan prévisionnel et mise en place d'une avance financière remboursable

OBJET : 1 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Exercice 2017 - Adoption du budget primitif : Budget principal

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 29 novembre 2016, s'est tenu un débat au cours duquel vous ont été présentées les orientations générales du budget principal.

Nous soumettons aujourd'hui à votre examen les propositions budgétaires concernant le budget principal.

Les autorisations de dépenses et de recettes telles qu'elles apparaissent dans les documents budgétaires, notamment dans les balances de la section d'investissement et de la section de fonctionnement sont équilibrées en dépenses et recettes et s'établissent donc au même montant au sein de chacune des deux sections.

Le total par section pour le budget primitif, est donc le suivant :

Le budget principal s'équilibre :

Pour la section de fonctionnement : Dépenses et recettes : 111 381 000 €

Pour la section d'investissement : Dépenses et recettes : 40 940 000 €

Cette affaire a été présentée en Commission des finances, de l'administration générale, du commerce et de l'artisanat, des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement et du foncier.

Après examen, il vous est proposé :

- d'adopter le budget primitif du budget principal tel que présenté, le vote des crédits s'effectuant par chapitre et sans vote formel,
- et d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 47

Pour : 36

Contre : 11

Abstentions : 0

Le Conseil adopte à la majorité

OBJET : 2 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Exercice 2017 - Adoption du budget primitif : Budget annexe Locations commerciales

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 29 novembre 2016, s'est tenu un débat au cours duquel vous ont été présentées les orientations générales du budget annexe Locations commerciales.

Nous soumettons aujourd'hui à votre examen les propositions budgétaires concernant le budget annexe cité ci-dessus.

Les autorisations de dépenses et de recettes telles qu'elles apparaissent dans les documents budgétaires, notamment dans les balances de la section d'investissement et de la section de fonctionnement sont équilibrées en dépenses et recettes et s'établissent donc au même montant au sein de chacune des deux sections.

Le total par section pour le budget primitif, est donc le suivant :

Le budget annexe Locations Commerciales s'équilibre :

Pour la section de fonctionnement : Dépenses et recettes : 156 000 €

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE de BEZIERS
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2016

Pour la section d'investissement : Dépenses et recettes : 0 €

Cette affaire a été présentée en Commission des finances, de l'administration générale, du commerce et de l'artisanat, des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement et du foncier.

Après examen, il vous est proposé :

- d'adopter le budget primitif du budget annexe Locations Commerciales tel que présenté, le vote des crédits s'effectuant par chapitre et sans vote formel,
- et d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 47

Pour : 36

Contre : 11

Abstentions : 0

Le Conseil adopte à la majorité

OBJET : 3 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Exercice 2017 - Adoption du budget primitif : Budget annexe Béziers Evènements

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 29 novembre 2016, s'est tenu un débat au cours duquel vous ont été présentées les orientations générales du budget annexe Béziers Evènement.

Nous soumettons aujourd'hui à votre examen les propositions budgétaires concernant le budget annexe cité ci-dessus.

Les autorisations de dépenses et de recettes telles qu'elles apparaissent dans les documents budgétaires, notamment dans les balances de la section d'investissement et de la section de fonctionnement sont équilibrées en dépenses et recettes et s'établissent donc au même montant au sein de chacune des deux sections.

Le total par section pour le budget primitif, est donc le suivant :

Le budget annexe Béziers Evènement s'équilibre :

Pour la section de fonctionnement : Dépenses et recettes : 2 461 000 €

Pour la section d'investissement : Dépenses et recettes : 214 000 €

Cette affaire a été présentée en Commission des finances, de l'administration générale, du commerce et de l'artisanat, des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement et du foncier.

Après examen, il vous est proposé :

- d'adopter le budget primitif du budget annexe Béziers Evènements tel que présenté, le vote des crédits s'effectuant par chapitre et sans vote formel,
- et d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 47

Pour : 36

Contre : 11

Abstentions : 0

Le Conseil adopte à la majorité

OBJET : 4 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Exercice 2017 - Adoption du budget primitif : Budget annexe Parkings

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 29 novembre 2016, s'est tenu un débat au cours duquel vous ont été présentées les orientations générales du budget annexe Béziers Parkings.

Nous soumettons aujourd'hui à votre examen les propositions budgétaires concernant le budget annexe cité ci-dessus.

Les autorisations de dépenses et de recettes telles qu'elles apparaissent dans les documents budgétaires, notamment dans les balances de la section d'investissement et de la section de fonctionnement sont équilibrées en dépenses et recettes et s'établissent donc au même montant au sein de chacune des deux sections.

Le total par section pour le budget primitif, est donc le suivant :

Le budget annexe Parkings s'équilibre :

Pour la section de fonctionnement : Dépenses et recettes : 1 010 000 €

Pour la section d'investissement : Dépenses et recettes : 174 000 €

Cette affaire a été présentée en Commission des finances, de l'administration générale, du commerce et de l'artisanat, des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement et du foncier.

Après examen, il vous est proposé :

- d'adopter le budget primitif du budget annexe Parkings tel que présenté, le vote des crédits s'effectuant par chapitre et sans vote formel,

- et d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 47
Pour : 36
Contre : 11
Abstentions : 0

Le Conseil adopte à la majorité

OBJET : 5 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Exercice 2017 - Adoption du budget primitif : Budget annexe Journal de Béziers

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 29 novembre 2016, s'est tenu un débat au cours duquel vous ont été présentées les orientations générales du budget annexe Journal de Béziers.

Nous soumettons aujourd'hui à votre examen les propositions budgétaires concernant le budget annexe cité ci-dessus.

Les autorisations de dépenses et de recettes telles qu'elles apparaissent dans les documents budgétaires, notamment dans les balances de la section d'investissement et de la section de fonctionnement sont équilibrées en dépenses et recettes et s'établissent donc au même montant au sein de chacune des deux sections.

Le total par section pour le budget primitif, est donc le suivant :

Le budget annexe Journal de Béziers s'équilibre :

Pour la section de fonctionnement : Dépenses et recettes : 198 000 €

Pour la section d'investissement : Dépenses et recettes : 0 €

Cette affaire a été présentée en Commission des finances, de l'administration générale, du commerce et de l'artisanat, des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement et du foncier.

Après examen, il vous est proposé :

- d'adopter le budget primitif du budget annexe Journal de Béziers tel que présenté, le vote des crédits s'effectuant par chapitre et sans vote formel,
- et d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE de BEZIERS
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2016

Votants : 47
Pour : 36
Contre : 11
Abstentions : 0

Le Conseil adopte à la majorité

OBJET : 6 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Budget Primitif 2017 : Travaux en régie du Budget Principal et Budget annexe Béziers Evénements

Mesdames, Messieurs,

Pour le budget principal :

Dans le cadre des travaux effectués par la main d'œuvre municipale, travaux en régie, un montant de 921 600 € est inscrit au budget primitif 2017.

Pour la part « fournitures » :

Un montant de crédits de 771 600 € est inscrit en section d'investissement sur l'opération 2015.99 (plan lumière 2015-2020) et 2017.99, afin de réaliser les investissements suivants :

Article comptable	Dépenses par immobilisation à réaliser par la main-d'œuvre municipale	Montant en €
2313	Travaux de mise en conformité et d'améliorations dans les bâtiments	80 000,00 €
	Total service régie bâtiments (8032)	80 000,00 €
2313	Mise en conformité électrique des bâtiments	30 000,00€
	Régulation de chaufferies	20 000,00€
	Modernisation des blocs de secours	20 000,00 €
	Total service opérationnel équipement techniques du bâtiment (8034)	70 000,00 €
2312	Création trottoirs	15 000,00 €
	Création et sécurisation cheminement piétons	15 000,00 €
	Réparations importantes des ouvrages d'arts	10 000,00 €
	Total service Opérationnel Entretien Exploitation Voirie (8043)	40 000,00 €
21538	Candelabres	34 000,00€
	Lanternes d'éclairage public (économie d'énergie)	385 600,00 €

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE de BEZIERS
 DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2016

	Total service Eclairage Public (8044)	419 600,00 €
2312	Créations et réparations importantes de signalisation	20 000,00 €
	Total service Signalisation Horizontale et Verticale (8045)	20 000,00 €
2312	Travaux neuf feux de signalisation	20 000,00€
	Mise en conformité des feux de signalisation	10 000,00 €
	Total service Feux tricolores (8046)	30 000,00 €
2128	Travaux de plantations d'arbres, arbustes et vivaces	40 000,00€
2312	Création, restauration d'aires de jeux	5 000,00 €
	Création, restauration d'arrosage intégré dans les espaces verts	2 000,00 €
	Travaux de maçonnerie, peinture et d'électricité	6 000,00 €
	Total service Espaces Verts (8081)	80 000,00 €
2312	Création, restauration d'arrosage intégré dans les équipements sportifs	4 000,00 €
	Création, restauration de clôtures, grillages, mur et petit mobilier	18 000,00 €
	Création arrosage Stade de la Présidente	10 000,00 €
	Total service Équipements Sportifs(8082)	32 000,00 €

Pour la main d'œuvre, un montant de 150 000 € est inscrit au BP 2017.

Pour le budget annexe Béziers Evènements :

Dans le cadre des travaux en régie, un montant de 4 000 € est inscrit au budget primitif 2017 sur l'opération 201799, afin réaliser les investissements suivants :

Article comptable	Dépenses par immobilisation à réaliser par la main-d'œuvre municipale	Montant en €
2318	Confection de drapeaux	4 000,00 €
	Total service Prestations événementielles	4 000,00 €

Cette affaire a été présentée en Commission des finances, de l'administration générale, du commerce et de l'artisanat, des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement et du foncier.

Après examen, il vous est proposé :

- d'adopter les programmes d'investissement de travaux effectués en 2017 par la main d'œuvre municipale, (travaux en régie), tels que décrits précédemment,

- et d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 47

Pour : 37

Contre : 10

Abstentions : 0

Le Conseil adopte à la majorité

OBJET : 7 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Exercice 2017 - Constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courant - Litiges et contentieux

Mesdames, Messieurs,

L'article R2321-2 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une provision doit être constituée dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune.

Dans le cas des litiges et contentieux ouverts, la survenance du risque et de la charge est incertaine, l'échéance de la réalisation ou le montant ne sont pas connus précisément, mais ils sont néanmoins évaluables avec une approximation suffisante.

Le montant de la provision correspond à celui des risques financiers encourus.

Compte tenu de ces éléments, la provision destinée à couvrir la charge probable résultant de litiges et contentieux de la ville de Béziers est estimée à 100 000 €.

Son montant sera revu annuellement en fonction des résultats des instances et des procédures en cours et sera soldé lorsque les jugements seront devenus définitifs.

Ainsi, il vous est proposé de constituer une provision pour litiges et contentieux à compter de l'exercice comptable 2017, à hauteur de 100 000 €.

Cette affaire a été présentée en Commission des finances, de l'administration générale, du commerce et de l'artisanat, des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement et du foncier.

Après examen, il vous est proposé :

- d'autoriser la constitution d'une provision pour risque et charges relative aux litiges et contentieux d'un montant de 100 000 €. Cette provision sera de nature budgétaire.

Les crédits correspondants sont inscrits dans le budget primitif 2017.

Votants : 47
Pour : 36
Contre : 11
Abstentions : 0

Le Conseil adopte à la majorité

OBJET : 8 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - ZAC DE L'HOUS - Portage financier des bureaux - Garantie d'emprunt.

Mesdames, Messieurs,

La société Viaterria a sollicité la garantie de la ville pour un emprunt de 1 200 000 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon.

Ce prêt est destiné à assurer le portage financier de l'opération immobilière de bureaux de la ZAC de l'Hours concédée par la ville à Viaterria par convention publique d'aménagement.

Les caractéristiques du prêt, consenti par la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon sont les suivantes :

Emprunt d'un montant de 1 200 000 €
Durée : 15 ans maximum
Périodicité des échéances : trimestrielle
Amortissement : échéances constantes
Commission d'engagement : 0,25 %
Taux fixe de 1,66 %
Frais de dossier : 500€

Cette affaire a été présentée en Commission des finances, de l'administration générale, du commerce et de l'artisanat, des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement et du foncier.

Après examen du dossier, il vous est proposé :

- d'accorder la garantie de la Commune pour la durée totale du prêt. Le cautionnement est accordé avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 80 % (soit 960 000€), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat de prêt contracté par Viaterria auprès de la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE de BEZIERS
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2016

- au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, d'engager la Commune de Béziers à se substituer à lui, sur simple demande de la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon, sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- d'engager la Commune de Béziers, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt.

- d'autoriser M. le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon et l'emprunteur ainsi que tout document réglant les conditions de la présente garantie.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 9 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - ZAC de l'Hours - Adoption du Bilan prévisionnel et mise en place d'une avance financière remboursable

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 28 juin 2016, le Conseil Municipal a adopté le compte rendu d'activités et financier (CRAC) concernant la ZAC de l'Hours concédée à la SEBLI, devenue VIATERRA.

Dans le compte rendu d'activités il était indiqué qu'une consultation avait été lancée pour mettre en place un prêt de 6 150 000 € validé dans le cadre du CRAC 2014, afin de financer les bureaux de l'HOURS, 30 % environ de la surface totale n'étant toujours pas commercialisée.

A l'issue de cette consultation, il s'avère que VIATERRA n'a pu mobiliser la totalité du financement escompté.

Deux prêts ont pu être contractés :

- l'un de 2, 050 millions d' € auprès du Crédit Agricole, pour lequel la ville a accordé sa garantie,
- l'autre de 1,2 millions d'€ auprès de Caisse d'Épargne (que la ville va devoir garantir à hauteur de 80 %).

Les autres établissements bancaires consultés n'ont pas donné suite.

Il manque donc 2,9 millions d' € pour « boucler » et assurer le portage financier initial. Ce point a été exposé lors du dernier Conseil d'administration de VIATERRA.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE de BEZIERS
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2016

Dans l'attente de la commercialisation future des bureaux encore vacants, il est demandé à la ville, d'accorder une avance remboursable de 2,9 millions pouvant être renouvelée annuellement selon l'évolution de la trésorerie de l'opération « Bureaux ».

Les modalités et conditions de versement et de remboursement de cette avance sont précisées dans le cadre d'une convention qui va vous être soumise.

Pour financer cette avance, le ville va contracter une ligne de trésorerie spécifique de même montant.

Viaterra nous propose d'adopter un plan de trésorerie et un bilan prévisionnel actualisé en fonction de ces derniers éléments.

Cette affaire a été présentée en Commission des finances, de l'administration générale, du commerce et de l'artisanat, des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement et du foncier.

Après examen, il vous est proposé :

- de prendre acte du bilan prévisionnel actualisé,
- d'autoriser le versement d'une avance remboursable de 2,9 millions d'€ pouvant être reconduite annuellement, faisant l'objet d'une convention spécifique,
- et d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Il a été décidé de prendre acte du bilan prévisionnel actualisé et de voter le versement de l'avance remboursable.

Votants : 47

Pour : 44

Contre : 3

Abstentions : 0

Le Conseil adopte à la majorité